

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

\*\*\*\*\*

## **DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

### **BUREAU SYNDICAL**

#### **SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et  
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

#### Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

#### Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

#### Étaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

## Délibération n°DBS\_2024\_010

**Bureau Syndical du 16 octobre 2024**

**Code service : 722-731**

### **SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SIVOM de la Communauté du Béthunois, au bénéfice de ses EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, se sont engagés dans une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens financiers, que dans l'évaluation des résultats atteints.

C'est ainsi qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) fixant les obligations respectives des parties signataires et prévoyant les modalités de détermination, d'actualisation et de modulation des moyens nécessaires à sa réalisation, a été établi avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, pour la période 2024-2028. La finalité de cette contractualisation est l'amélioration continue de la qualité tout en répondant aux besoins nouveaux et à l'évolution du profil des résidents accueillis.

Les objectifs à atteindre au cours de l'exécution du présent CPOM, sont regroupés selon les thèmes suivants :

- Gouvernance interne et optimisation du pilotage de la performance
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité
- Contribution aux parcours territorialisés et à la réponse aux besoins territoriaux
- Coopérations et mutualisations
- Développement du numérique
- Amélioration continue de la qualité des accompagnements et des soins délivrés
- Animation et vie sociale
- Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans. Toute modification du périmètre du CPOM, telle que la mise en œuvre de nouvelles activités financées, devra faire l'objet d'avenants en cas d'accord des parties concernées.

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer, avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le CPOM 2024-2028 pour les EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE.

**ADOPTÉ**

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme

